

DEC140453INSHS

Décision portant renouvellement du groupement de service n°3378 intitulé « Fédération et Ressources sur l'Antiquité (FRANTIQ) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 100038ISHS du 17 mai 2010 portant création du groupement de service n° 3378 et nommant Mme Brigitte LEQUEUX directrice ;

Vu la décision n° 130707INSHS du 28 mars 2013 portant nomination de Mme Blandine NOUVEL directrice du GDS n° 3378 en remplacement de Mme Brigitte LEQUEUX ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des Sciences humaines et sociales ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Est renouvelé à compter du 1^{er} janvier 2014, le groupement de service suivant, sous réserve de la conclusion de la convention correspondante :

Délégation : Ile de France Ouest et Nord

GDS n°3378

Intitulé : Fédération et Ressources sur l'Antiquité (FRANTIQ)

Directrice : Mme Blandine NOUVEL, ingénieure de recherche

Directrice-adjointe : Mme Nathalie LE TELLIER-BECQUART, ingénieure de recherche

Partenaires : Université Aix-Marseille, Université Bordeaux Montaigne, Université de Bordeaux, Université de Bourgogne, Université de Caen Basse-Normandie, EFS Alpes Méditerranée, EHESS, EPHE, ENS Lyon, ENS Paris, Université Lumière Lyon 2, Université Lyon 3, Université du Maine, Université de Montpellier 3, Université de Nantes, Université Nice Sophia-Antipolis, Université Paris 1, Université Paris 4, Université Paris Diderot, Université de Paris Ouest Nanterre la Défense, Université Rennes 1, Université Rennes 2, Université Jean Monnet St-Etienne, Université Toulouse 2, Ministère de la Culture et de la Communication, Muséum National d'Histoire Naturelle, INRAP.

Sections : 32, 31

Durée : 4 ans

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président
Alain FUCHS